2026

LES GENÊTS D'OR

TAXE D'APPRENTISSAGE



« Soutenez-nous grâce à la taxe d'apprentissage »

La taxe d'apprentissage est une obligation fiscale due par les entreprises.

C'est le seul impôt pour lequel vous pouvez choisir le bénéficiaire.

Les Genêts d'Or en bref...

L'association Les Genêts d'Or s'engage pour l'accompagnement de personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie, à tous les âges de la vie.

PRÈS DE
2400
PERSONNES ACCOMPAGNÉES

46
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

3
SIPFPRO
Section d'Initiation et Première Formation Professionnelle



La personne en situation de handicap a le droit à une formation professionnelle

Elle a le droit de bénéficier de supports pédagogiques, d'outils, de stages adaptés qui lui permettront de trouver sa place dans le monde du travail. Pour toutes les personnes en situation de handicap que nous accueillons, **la taxe d'apprentissage est capitale, elle contribue à la réussite de leur insertion professionnelle et sociale**.

10
ESAT
Établissement
et service d'aide
par le travail
permettent
à 650 personnes
de travailler
en milieu protégé

Les métiers représentés par cette formation professionnelle



COLLECTE & RECYCLAGE



ENTRETIEN ESPACES VERTS



MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL



MENUISERIE



CONDITIONNEMENT



HORTICULTURE JARDINERIE

Comment nous verser le solde de taxe d'apprentissage ?

Le fléchage doit être effectué entre le 26 mai et le 21 août 2026 et entre le 3 septembre et le 21 octobre 2026 via la plateforme Soltéa mise en place par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

- Connectez-vous en utilisant vos identifiants sur **www.soltea.education.gouv.fr.**
- Sélectionnez les établissements que vous souhaitez soutenir en utilisant leur SIRET, leur code UAI ou leur nom (voir page suivante).
- Déterminez le montant à affecter.
  La Caisse des Dépôts et Consignations procédera ensuite au versement aux établissements bénéficiaires que vous aurez choisis.

Nos établissements



LES IME – SIPFPRO

Les Sections d'Initiation et Première Formation Professionnelle (SIPFPRO) accueillent des jeunes chez lesquels ont été repérées « des capacités d'apprentissage professionnel qui leur permettent d'accéder ultérieurement au travail ».

1 Plabennec
impasse de Kervéguen – BP 7
29860 Plabennec
ou Code UAI 0291783F
ou Siret 77757176100025

2 Plourin-lès-Morlaix
8 rue de la Hautière – Le Véléry
29600 Plourin-lès-Morlaix
ou Code UAI 0291782E
ou Siret 77757176100256

3 Briec-de-l'Odet
Rosbriant – BP 16
29510 Briec-de-l'Odet
ou Code UAI 0292057D
ou Siret 77757176100033

LES ESAT

Les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux de travail protégé réservés aux personnes en situation de handicap et visant à leur insertion sociale et professionnelle.

4 Ploudalmézeau
rue du Léon – Gouranou
29830 Ploudalmézeau
ou Siret 77757176100371

5 Guipavas
125 rue Jean Monnet
ZA de Prat Pip Sud
29490 Guipavas
ou Siret 77757176100314

6 Plabennec
36 route du Cosquer
29860 Plabennec
ou Siret 77757176100074

7 Lesneven
41 rue des Déportés – BP 45
29260 Lesneven cedex
ou Siret 77757176100348

8 Landivisiau
ZA du Vern Ouest
rue Gustave Eiffel – BP 90253
29402 Landivisiau cedex
ou Siret 77757176100322

9 Saint-Pol-de-Léon
ZI de Kerrannou
29250 Saint-Pol-de-Léon
ou Siret 77757176100330

10 Morlaix
Rue Jean Monnet
ZA de Langolvas
29600 Morlaix
ou Siret 77757176100397

11 Châteaulin
Le Vieux Bourg – BP 72
29150 Châteaulin
ou Siret 77757176100082

12 Briec-de-l'Odet
86 route de Landudal
29510 Briec-de-l'Odet
ou Siret 77757176100066

13 Saint-Martin-des-Champs
14 rue Louis Armand
29600 Saint-Martin-des-Champs
ou Siret 77757176100447

PRODUIT EN BRETAGNE

LES GENÊTS D'OR

Association Les Genêts d'Or
14 rue Louis Armand – ZI de Keriven – 29600 Saint-Martin-des-Champs
Adresse postale : CS 17942 – 29679 Morlaix Cedex
02 98 63 67 67 – siege@lesgenetsdor.org – www.lesgenetsdor.org